

Lyre --- lyrique ---

Empr. au lat. d'époque impériale *lyricus* «relatif à la lyre, de lyre» (gr. de mêmes sens), lui-même dér. de *lyra*, v. *lyre*.

*Genre, poésie lyrique.* Genre poétique caractérisé par l'expression de sentiments ou d'émotions liés à des thèmes religieux ou existentiels dans des formes rythmiques permettant le chant ou la déclamation avec accompagnement musical.

*Poésie, poème) lyrique.* (Poésie, poème) qui privilégie l'expression plus ou moins vive de la subjectivité ou de thèmes existentiels au moyen des ressources de musicalité, de rythme, d'évocation visuelle ou affective propres au langage. *La poésie lyrique ne raconte rien, ne s'astreint en rien à la succession des temps, ni aux limites des lieux; elle plane sur les pays et sur les siècles* (STAËL, *Allemagne*, t. 2, 1810, p. 119). *Il n'y a pas de poésie lyrique sans le moi* (HUGO, *Corresp.*, 1852, p. 134)

Le Trésor de la langue française (<http://atilf.atilf.fr>)